

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20210331-DELIB07-2021-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021

Séance du 31 mars 2021

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (13) Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme CHOLLET, Mme HERVIEU, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (1) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU.

Membres excusés : (2) Mme JACQUEMARD, Mme VINDY.

Date de convocation : 25 mars 2021.

Délibération n° : 07-2021

Objet : Approbation du compte administratif – exercice 2020

Comme chaque année, le Conseil d'Administration est appelé, conformément à la loi, à se prononcer par un vote sur le compte administratif présenté par le Président du Centre Communal d'Action Sociale.

En outre, en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration doit élire son Président pour l'examen et le vote de ce document comptable.

En conséquence, le conseil d'administration nomme en tant que Présidente Mme Françoise TENENBAUM.

Le compte administratif est soumis à votre appréciation, sous forme d'une présentation globale des résultats de clôture, des restes à réaliser et des taux d'exécution 2020.

Par ailleurs, la maquette du compte administratif, est annexée au présent rapport ainsi qu'un document synthétique présentant de manière pédagogique les principaux équilibres du compte administratif pour 2020. Il est précisé que cette annexe constitue une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, en conformité avec l'obligation légale introduite par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRE), ainsi qu'avec l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Après la présentation du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré, les membres du conseil d'administration :

- donnent acte de présentation du compte administratif 2020 qui peut être résumé ainsi :

Budgets	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal		
Excédent 2019 reporté	846 692,29 €	633 931,80 €
Recettes de l'exercice	9 301 407,67 €	108 414,21 €
Total des recettes	10 148 099,96 €	742 346,01 €
Dépenses de l'exercice	8 393 433,80 €	58 157,03 €
Solde Budget principal avant couverture des restes à réaliser	1 754 666,16 €	684 188,98 €
Restes à réaliser de dépenses d'investissement reportés en N+1 (2021) = (D)		647 100,60 €
Solde Budget principal après couverture des restes à réaliser	1 754 666,16 €	37 088,38 €
Budget Annexe		
Centre d'accueil de jour les Marronniers		
Excédent 2019 reporté		4 150,22 €
Recettes de l'exercice	474 795,26 €	5 854,05 €
Total des recettes	474 795,26 €	10 004,27 €
Dépenses de l'exercice	474 795,26 €	676,08 €
Solde Budget Annexe	- €	9 328,19 €

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes engagées sur un exercice comptable mais non liquidées, et qui seront mandatées ou mises en recouvrement ultérieurement.

Pour l'exercice 2020, le besoin de financement des restes à réaliser en 2021 est le suivant :

Restes à réaliser en 2021	
INVESTISSEMENT	Budget principal
Dépenses	647 100,60 €
Recettes	0,00 €
Besoin de financement	- 647 100,60 €

Ce montant s'explique par les travaux et l'acquisition de mobiliers et matériels pour la nouvelle résidence sociale Abrioux qui devaient se réaliser en 2020 mais n'ont pas pu être terminés sur l'année en raison du retard pris à la suite du premier confinement lors de la crise sanitaire du COVID 19, ce qui a entraîné le report exceptionnel des crédits en 2021 (647 100,60 €). Pour rappel, ce besoin de financement sera entièrement couvert par le résultat de la section d'investissement.

- constatent, aussi bien pour la comptabilité principale que la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Trésorier municipal relatives aux résultats de l'exercice, et aux différents comptes ;

- attestent qu'au niveau du budget principal, le solde d'exécution de la section d'investissement avant couverture des restes à réaliser 2020 s'élève à 684 188,98 € ;

- constatent que le résultat comptable du budget principal cumulé à la clôture de l'exercice 2020 de la section de fonctionnement présente un excédent de 1 754 666,16 € ;

- attestent qu'au niveau du budget annexe, le solde d'exécution de la section d'investissement et le résultat comptable cumulé constatés à la clôture de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

Établissements	Solde d'exécution de la section d'investissement	Résultat comptable cumulé
Centre d'accueil de Jour Les Marronniers	(E) 9 328,19 €	-

- arrêtent les résultats définitifs énoncés ci-dessus et approuvent le compte administratif de l'exercice 2020.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources Internes : 1

Trésorier municipal : 1